



Assemblée générale

Distr. limitée
2 mai 2011
Français
Original : anglais

Comité de l'information

Trente-troisième session

27 avril-6 mai 2011

**Examen et adoption du rapport
que le Comité présentera à l'Assemblée
générale à sa soixante-sixième session**

Projet de rapport

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Questions d'organisation	3
A. Ouverture de la session	3
B. Élection du Bureau	4
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	4
D. Observateurs	5



I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/182, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par la résolution 33/115 C, qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information » et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la première section de sa résolution 34/182, elle a prié le Comité :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale. »

Elle a prié le Comité et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. De sa trente-sixième à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a pris acte des rapports du Comité et adopté ses résolutions par consensus. À sa soixante-cinquième session, elle a pris acte du rapport du Comité et adopté les résolutions 65/107 A et B par consensus.

3. Le Comité est actuellement composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Burkina Faso
Algérie	Burundi
Allemagne	Cap-Vert
Angola	Chili
Antigua-et-Barbuda	Chine
Arabie saoudite	Chypre
Argentine	Colombie
Arménie	Congo
Autriche	Costa Rica
Azerbaïdjan	Côte d'Ivoire
Bangladesh	Croatie
Bélarus	Cuba
Belgique	Danemark
Belize	Égypte
Bénin	El Salvador
Brésil	Équateur
Bulgarie	Espagne

États-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Éthiopie	Pérou
Fédération de Russie	Philippines
Finlande	Pologne
France	Portugal
Gabon	Qatar
Géorgie	République arabe syrienne
Ghana	République de Corée
Grèce	République démocratique du Congo
Guatemala	République dominicaine
Guinée	République populaire démocratique de Corée
Guyana	République de Moldova
Hongrie	République tchèque
Îles Salomon	République-Unie de Tanzanie
Inde	Roumanie
Indonésie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Iran (République islamique d')	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Irlande	Sénégal
Islande	Sierra Leone
Israël	Singapour
Italie	Slovaquie
Jamahiriya arabe libyenne	Somalie
Jamaïque	Soudan
Japon	Sri Lanka
Jordanie	Suisse
Kazakhstan	Suriname
Kenya	Thaïlande
Liban	Togo
Libéria	Trinité-et-Tobago
Luxembourg	Tunisie
Madagascar	Turquie
Malte	Ukraine
Maroc	Uruguay
Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Monaco	Viet Nam
Mongolie	Yémen
Mozambique	Zambie
Népal	Zimbabwe
Niger	
Nigéria	
Pakistan	

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

4. La séance d'organisation de la trente-troisième session du Comité de l'information s'est tenue le 27 avril 2011 au Siège de l'Organisation des Nations

Unies. La session a été ouverte par le Président par intérim du Comité, Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert).

B. Élection du Bureau

5. Conformément au principe du roulement géographique, le Comité a élu un nouveau bureau pour un mandat de deux ans. Ayant été désigné par le représentant du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, Eduardo Ulibarri (Costa Rica) a été élu Président par acclamation. Ayant été désignés par les représentants du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Europe orientale et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, respectivement, Moses Sayela Walubita (Zambie), Gheorghe Leuca (République de Moldova) et Stéphane Crouzat (France) ont été élus Vice-Présidents par acclamation. Ayant été désigné par le représentant du Groupe des États d'Asie, Mohammad Reza Sahraei (République islamique d'Iran) a été élu Rapporteur, également par acclamation. Le Bureau du Comité pour la période 2011-2012 se compose donc comme suit :

Président :

Eduardo Ulibarri (Costa Rica)

Vice-Présidents :

Stéphane Crouzat (France)

Gheorghe Leuca (République de Moldova)

Moses Sayela Walubita (Zambie)

Rapporteur :

Mohammad Reza Sahraei (République islamique d'Iran)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

6. À sa séance d'organisation, le 27 mai, le Comité a adopté son ordre du jour et son programme de travail (A/AC.198/2011/1) ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Admission de nouveaux membres.
6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
7. Débat général.
8. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
9. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
10. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

7. Le Comité a tenu son débat général les 27 et 28 avril 2011. Le 27 avril, dans l'après-midi, le Département de l'information, conduit par son secrétaire général adjoint, a tenu un dialogue avec les États Membres.

8. Pour l'examen du point 7, le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information : services de communication stratégique (A/AC.198/2011/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information : services d'information (A/AC.198/2011/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information : services de diffusion (A/AC.198/2011/4).

D. Observateurs

9. Les États Membres suivants ont participé à la session en qualité d'observateurs : Barbade, Liechtenstein, Lituanie, Nicaragua et République centrafricaine. Le Saint-Siège et la Palestine ont également participé à la session en qualité d'observateurs.
